



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mars 2020**

DÉLIBÉRATION N° 2020-05

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 10 Pouvoirs : 00 Pour : 10 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le deux mars deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt quatre février deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Christophe DUEZ, Angélique FAVRE et Bruno LEFEBVRE.

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Revenus des immeubles – Location du logement 3 C rue de la gare

Monsieur le Maire fait connaître aux membres présents qu'en raison du départ de Mademoiselle Céline CARESMEL, ancienne locataire, le logement sis 3 C rue de la gare à TINCQUES est devenu libre d'occupation.

Il donne connaissance des candidatures reçues en Mairie et invite les membres présents à délibérer sur la question, puis à se prononcer notamment sur le montant du loyer mensuel à percevoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Fixe à CINQ CENTS EUROS (500,00 €), charges en sus (quote-part d'eau de 5,00 € et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 10,00 €) le montant du loyer mensuel à percevoir à compter du 1er avril 2020.
- Sollicite le versement de UN MOIS de caution,
- Dit qu'un état des lieux sera établi contradictoirement entre le propriétaire et le locataire, de manière préalable à la location.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation au nom de Mme Sabine DUSART, hôtesse de caisse, née le 25 juillet 1977 à SOMAIN (Nord), actuellement domiciliée à AUBIGNY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais), 21 rue de Cambligneul, et plus généralement toutes les pièces inhérentes à la présente décision
- Missionne à cet effet la SCP BUNEAU-CADET, 18 route départementale 939 à TINCQUES.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES